

Résumé du budget fédéral 2017



Un budget fédéral sans objectif clair pour la planification future

Dans le plan budgétaire qu'il a présenté aujourd'hui, le gouvernement fédéral met le cap sur le renouvellement économique, mais néglige un jalon important en omettant d'indiquer à quel moment il entend retourner à l'équilibre budgétaire.

Le déficit budgétaire devrait atteindre un maximum de 28,5 milliards de dollars pour l'exercice 2017-2018 avant de redescendre graduellement à 18,8 milliards en 2021-2022.

Le Budget 2017 soulève des inquiétudes, car il ne fixe aucun délai pour la résorption de ces déficits persistants. En ciblant une date pour le retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement se doterait d'un objectif sur lequel orienter sa planification financière. Il serait ainsi mieux en mesure de renforcer la confiance des entreprises, de soutenir les programmes essentiels et d'alléger le fardeau des générations futures.

CPA Canada reconnaît qu'une gestion financière solide n'est qu'une partie de l'équation qui assurera véritablement la prospérité de l'économie et de l'ensemble des Canadiens. Cette gestion financière doit s'accompagner de mesures visant à aider les particuliers, les familles et les entreprises à aller de l'avant, à réussir, à prospérer. Le nouveau budget propose des investissements à long terme importants dans la formation professionnelle, l'innovation et l'infrastructure, en mettant l'accent sur l'apprentissage permanent, l'emploi chez les jeunes et le soutien de l'innovation.

Nous approuvons la façon dont le gouvernement s'attaque aux incidences des grandes forces économiques sur les Canadiens, notamment celles du changement technologique et de l'automatisation. La prospérité future du Canada sera directement liée à la compétitivité de sa main-d'œuvre.

Par ailleurs, les mesures déjà annoncées afin de prévenir l'évasion fiscale et d'améliorer l'observation des règles fiscales sont renforcées. Le gouvernement s'est en outre de nouveau engagé à travailler avec ses partenaires de la scène internationale pour assurer une réponse cohérente et uniforme à l'évasion fiscale.

CPA Canada est résolue à soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de mesures visant à rendre le système fiscal international globalement équitable, cohérent et moderne. L'engagement du gouvernement à l'égard de l'amélioration de l'observation des règles fiscales montre que le Canada est déterminé à protéger l'intérêt public.

Dans son budget, le gouvernement annonce qu'il collaborera avec les provinces pour mettre en œuvre des normes rigoureuses afin d'assurer la transparence de la propriété effective et de la propriété des sociétés, et ce, en vue d'offrir des mesures de protection contre le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes, l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

Le Budget 2017 contient également plusieurs mesures découlant de l'examen des dépenses fiscales fédérales annoncé en 2016. Ces mesures, décrites plus loin, visent notamment la simplification et l'élimination de certains crédits d'impôt personnels et l'examen du traitement fiscal des sociétés privées. Le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) est aussi sous la loupe dans le cadre d'un examen général des mesures de soutien de l'innovation.

CPA Canada croit toutefois fermement qu'un examen plus approfondi de tout le système fiscal est nécessaire.

Nous recommandons systématiquement au gouvernement de considérer le système fiscal dans son ensemble lorsqu'il envisage d'apporter des changements. Un examen exhaustif permettrait de repérer les moyens de remanier le système fiscal de manière à le rendre, d'une part, plus efficace et plus équitable pour les particuliers et les entreprises et, d'autre part, plus propice à la croissance à long terme et durable de notre société et de notre économie.

Les entreprises canadiennes prospères doivent constamment pouvoir composer avec le changement. Compte tenu de l'incertitude économique qui règne actuellement chez nos voisins du Sud, CPA Canada encourage le gouvernement canadien à ne pas retarder la prise de décisions et à se concentrer sur les stratégies et les mesures qui permettront au Canada de demeurer compétitif et attrayant pour la main-d'œuvre d'élite.

Enfin, le budget marque la fin d'une époque : le programme des Obligations d'épargne du Canada, créé en 1946, sera progressivement éliminé, puisqu'il ne représente plus une source de fonds rentable pour le gouvernement.

Voici le résumé des principales mesures présentées dans le budget de 2017 et de leurs incidences sur les Canadiens et les entreprises du pays.

Mesures visant l'impôt des sociétés

Revenus d'entreprise des professionnels

Le budget de 2017 propose d'éliminer la possibilité, pour certains professionnels désignés, de reporter l'impôt sur le revenu en ayant recours à la comptabilité fondée sur la facturation. À partir de l'année d'imposition commençant après le 22 mars 2017, les comptables, les avocats, les médecins et d'autres professionnels désignés ne pourront plus choisir d'exclure la valeur des travaux en cours au moment de calculer leur revenu imposable. Une mesure transitoire est prévue pour la première année d'imposition à laquelle cette modification s'applique.

Imposition des sociétés privées

Le gouvernement a annoncé qu'il examinait l'utilisation de stratégies de planification fiscale qui font intervenir des sociétés privées et qui réduisent de façon inappropriée les taux d'imposition de particuliers qui gagnent un revenu élevé. Il publiera un document exposant la nature de ces enjeux au cours des prochains mois. Le plan budgétaire contient des exemples de stratégies pouvant donner lieu à des avantages fiscaux injustes, notamment les suivants :

- la « répartition du revenu » par le recours aux sociétés privées au moyen de dividendes ou de gains en capital faisant en sorte que le revenu soit réalisé par des membres de la famille d'un particulier qui sont assujettis à des taux d'imposition moins élevés (ou qui ne sont pas du tout assujettis à l'impôt);

-
- la détention d'un portefeuille de placements passif dans une société privée;
 - la conversion du revenu régulier d'une société privée en gains en capital.

Le gouvernement a aussi mentionné qu'il déterminerait si des caractéristiques de l'actuel régime de l'impôt sur le revenu ont des incidences inappropriées et négatives sur les opérations commerciales véritables auxquelles participent des membres d'une même famille (on peut présumer qu'on vise ici notamment les transferts intergénérationnels).

Fusions de fonds de placement

Le budget de 2017 propose d'élargir la portée des règles existantes concernant les fusions de fonds communs de placement afin de faciliter, avec report de l'impôt, la réorganisation en plusieurs fiducies de fonds commun de placement d'une société de placement à capital variable structurée sous la forme d'un fonds de substitution (une société qui possède plusieurs catégories d'actions), dans le cas des réorganisations admissibles qui ont lieu le 22 mars 2017 ou après cette date.

Afin d'assurer un traitement uniforme entre les fiducies de fonds commun de placement et les fonds réservés, le budget de 2017 propose de permettre aux assureurs d'effectuer la fusion, avec report de l'impôt, de fonds réservés aux termes de règles qui seraient, de façon générale, parallèles à celles concernant la fusion de fonds communs de placement. Le budget propose aussi que les fonds réservés soient en mesure de reporter prospectivement les pertes autres qu'en capital qui se produisent au cours d'une année d'imposition débutant après 2017, sous réserve des limites normales imposées au report des pertes autres qu'en capital.

Afin que le secteur de l'assurance vie ait l'occasion de fournir des commentaires sur ces propositions, cette mesure s'appliquera aux fusions de fonds réservés effectuées après 2017 et aux pertes se produisant au cours d'années d'imposition qui commencent après 2017.

Autres mesures visant l'impôt des sociétés

Voici d'autres mesures concernant les sociétés proposées dans le budget de 2017 :

- élimination de la déduction immédiate pour les dépenses associées aux puits de découverte de pétrole et de gaz et traitement de ces dépenses comme des frais d'aménagement au Canada déductibles progressivement, à moins et jusqu'à ce que les activités soient considérées comme un échec;
- suppression de l'avantage fiscal permettant aux petites entreprises pétrolières et gazières de catégoriser des frais d'aménagement au Canada comme des frais d'exploration au Canada déductibles immédiatement qui ont fait l'objet d'une renonciation au profit des détenteurs d'actions accréditives;
- élargissement de la portée de la déduction pour amortissement accéléré applicable au matériel d'énergie géothermique admissible pour qu'elle englobe d'autres types de matériel de production de chaleur et d'électricité et élargissement de l'éventail de frais liés aux projets d'énergie géothermique qui sont admissibles à titre de frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada;
- élimination de l'exonération fiscale à l'intention des assureurs de biens servant à l'agriculture ou à la pêche.

Mesures fiscales visant les particuliers

Crédit canadien pour aidant naturel

Par suite de l'examen des dépenses fiscales par le gouvernement, le budget de 2017 propose de simplifier le régime fiscal grâce au remplacement du crédit pour aidants naturels, du crédit pour personnes à charge ayant une déficience et du crédit d'impôt pour aidants familiaux par un nouveau crédit unique : le crédit canadien pour aidant naturel. Ce crédit non remboursable s'appliquera aux aidants naturels, qu'ils habitent ou non avec le membre de leur famille, et il aidera les familles qui ont des responsabilités d'aidants.

Élimination de mesures fiscales de soutien aux particuliers

Toujours par suite de son examen des dépenses fiscales, le gouvernement a décidé d'éliminer certaines mesures fiscales de soutien aux particuliers, et ce, en raison de leurs répercussions limitées, de leur faible taux d'adoption ou du fait qu'elles représentent un dédoublement d'autres formes de soutien fédéral. Ces mesures sont les suivantes :

- la déduction pour prêts à la réinstallation d'employés;
- le crédit d'impôt pour le transport en commun s'appliquant à l'utilisation de ce mode de transport après le 30 juin 2017;
- le remboursement de la TPS/TVH offert aux touristes et exploitants de voyages organisés non-résidents à l'égard de la partie des voyages organisés admissibles qui se rapporte à l'hébergement;
- le crédit d'impôt à l'investissement de 25 % pour des places en garderie;
- le super crédit pour premier don de bienfaisance (devant prendre fin comme prévu en 2017).

Modifications de crédits existants

Le budget propose notamment d'apporter les modifications suivantes aux crédits d'impôt existants :

- l'ajout d'infirmières et d'infirmiers praticiens à la liste des professionnels de la santé pouvant attester l'incidence des handicaps sur les particuliers qui demandent le crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- l'élargissement de l'éventail des cours admissibles au crédit d'impôt pour frais de scolarité visant à inclure les cours de compétences professionnelles qui sont suivis dans un établissement postsecondaire et à permettre que le plein montant des bourses reçues pour de tels cours soit admissible à l'exemption pour bourses d'études;
- l'élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt pour frais médicaux aux particuliers qui ont besoin d'une intervention médicale pour concevoir un enfant (y compris les personnes sans conjoint et les couples de même sexe).

Crédit d'impôt pour exploration minière

Comme il avait été annoncé, afin d'encourager l'investissement au moyen d'incitatifs fiscaux, le budget de 2017 prévoit de prolonger d'une année l'admissibilité au crédit d'impôt pour exploration minière de manière à inclure les conventions d'émission d'actions accréditatives conclues avant le 31 mars 2018.

Protection de l'assiette fiscale

Améliorer l'observation des règles fiscales

Davantage de financement pour prévenir l'évasion fiscale et l'évitement fiscal

CPA Canada approuve les efforts déployés pour maintenir l'intégrité du régime fiscal et accueille favorablement l'investissement de 523,9 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans afin de prévenir l'évasion fiscale et d'améliorer l'observation des règles fiscales. Cet investissement vise à appuyer l'Agence du revenu du Canada dans ses efforts constants de la façon suivante :

- Intensifier les activités de vérification.
- Embaucher d'autres vérificateurs et spécialistes dont le travail sera axé sur l'économie clandestine.
- Développer une infrastructure de renseignements d'affaires et des systèmes solides d'évaluation du risque en vue de cibler les cas d'impôt international à risque élevé et d'évitement fiscal abusif.
- Améliorer la qualité des travaux d'enquête qui ciblent les cas d'évasion fiscale criminelle.
- Ce financement devrait se traduire par une augmentation des recettes fiscales de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans.

Améliorer l'intégrité fiscale au Canada

Élimination des échappatoires fiscales

Le budget de 2017 propose un certain nombre de mesures visant à renforcer l'intégrité du régime fiscal :

- Prévenir l'évitement ou le report de l'impôt sur le revenu par l'utilisation de positions dérivées compensatrices dans les opérations de chevauchement.
- Étendre aux régimes enregistrés d'épargne-études et aux régimes enregistrés d'épargne-invalidité des règles anti-évitement semblables à celles qui s'appliquent aux comptes d'épargne libre d'impôt et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite.
- Préciser la définition de « contrôle de fait » dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour pouvoir déterminer qui a le contrôle d'une société et ainsi prévenir un accès injustifié aux mesures de soutien, comme le taux d'imposition des petites entreprises et le crédit d'impôt au taux majoré pour la recherche scientifique et le développement expérimental pour les petites entreprises.

Améliorer l'intégrité du régime fiscal international

Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices

Le gouvernement s'engage à poursuivre sa collaboration avec les autres membres du Groupe des 20 (G20) et de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) afin d'assurer une réponse cohérente et uniforme à l'évitement fiscal dans le cadre de la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, mais une seule nouvelle mesure a été annoncée (voir ci-dessous).

Application des règles contre l'érosion de l'assiette fiscale aux succursales à l'étranger des assureurs vie

La nouvelle mesure annoncée dans le budget de 2017 pour renforcer l'intégrité du régime fiscal consiste en une proposition visant à assujettir à l'impôt les assureurs vie à l'égard du revenu tiré de l'assurance de risques canadiens. À cette fin, on étendra aux succursales à l'étranger des assureurs vie canadiens les dispositions contre l'érosion de l'assiette fiscale applicables aux sociétés étrangères affiliées pour les années d'imposition des contribuables canadiens qui débutent le 22 mars 2017 ou après cette date.

Mesures visant les impôts indirects

Modifications des taxes de vente et d'accise

Le budget de 2017 annonce un certain nombre de mesures ciblées visant les taxes de vente et d'accise, notamment :

- l'élargissement de la définition d'une entreprise de taxis aux fins de la TPS/TVH, de façon à ce que les entreprises de covoiturage soient assujetties aux mêmes règles que les taxis;
- l'élimination de la surtaxe imposée aux fabricants canadiens de produits du tabac et le rajustement correspondant des droits d'accise sur les produits du tabac afin de réduire la consommation de tabac;
- la hausse de 2 % des taux de droit d'accise sur les produits alcoolisés, à compter du 22 mars 2017, et le rajustement de ces taux en fonction de l'inflation le 1er avril de chaque année à compter de 2018;
- l'ajout de la naloxone, employée pour traiter la surdose d'opioïdes, à la liste des médicaments en vente libre qui servent à traiter des conditions mettant la vie en danger et qui sont détaxés sous le régime de la TPS/TVH.

Amélioration de l'administration du système fiscal

Distribution électronique de feuillets T4

Le budget de 2017 propose de permettre aux employeurs de distribuer les feuillets de renseignements T4 (*État de la rémunération payée*) par voie électronique aux employés actuellement actifs sans avoir à obtenir à l'avance leur consentement, à condition que l'employeur ait mis en place des mécanismes de protection de la vie privée suffisants.

CPA Canada approuve cette mesure, car elle réduira les coûts d'observation des employeurs et leur fera réaliser des gains d'efficacité, en plus d'augmenter la commodité pour un grand nombre d'employés et de simplifier l'administration du point de vue de l'Agence du revenu du Canada. CPA Canada avait recommandé ce changement dans ses observations prébudgétaires, appuyant ainsi une proposition de l'Association canadienne de la paie.

Mesures fiscales en suspens

Le budget de 2017 confirme l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec plusieurs mesures qui ne sont pas encore en vigueur, telles qu'elles ont été modifiées afin de tenir compte des consultations et des délibérations qui ont eu lieu depuis leur annonce ou leur publication :

- mesures annoncées le 3 octobre 2016 relativement à l'exonération des gains en capital sur la vente d'une résidence principale;
- mesure annoncée dans le budget de 2016 à propos des exigences de déclaration de renseignements s'appliquant à certaines dispositions d'un intérêt dans une police d'assurance vie;
- propositions législatives publiées le 16 septembre 2016 relativement à des modifications techniques de l'impôt sur le revenu;
- propositions législatives et réglementaires publiées le 22 juillet 2016 relativement à la TPS/TVH;
- mesures confirmées dans le budget de 2016 en ce qui concerne le choix des coentreprises concernant la TPS/TVH.

Promotion de la croissance économique

Infrastructure

Faisant fond sur la Mise à jour économique de l'automne 2016, le budget de 2017 fournit d'autres renseignements sur les dépenses d'infrastructure proposées, mais ceux-ci sont peu détaillés. De même, les nouvelles informations sur le projet de Banque de l'infrastructure du Canada sont brèves.

Le gouvernement amorcera un processus destiné à désigner le chef de la direction et le président du conseil d'administration de la banque. Il souhaite que celle-ci soit opérationnelle à la fin de 2017. Bien que le budget de 2017 mentionne l'importance de données de grande qualité et de l'évaluation de la performance, la structure de gouvernance de la banque et le mode d'évaluation des projets d'infrastructure seront à définir dans un projet de loi à venir.

Innovation

Le gouvernement ayant consacré une bonne partie de l'année dernière à des consultations sur son programme d'innovation, le budget de 2017 devait au départ être fortement axé sur l'innovation. Même si le budget définit le cadre du programme et contient plusieurs nouvelles initiatives positives, il annonce également d'autres examens et consultations.

Plan pour l'innovation et les compétences

Dans le document budgétaire, le Plan pour l'innovation et les compétences est décrit comme un effort ambitieux visant à faire du Canada un leader en matière d'innovation et mettant l'accent sur une hausse de la croissance et sur la création d'emplois bien rémunérés. Six secteurs sont mentionnés, dont trois sont jugés prioritaires pour ce qui est du financement : les technologies propres, le secteur numérique et l'agroalimentaire.

« Supergrappes » axées sur l'innovation

Le budget de 2017 propose d'investir jusqu'à 950 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour appuyer un petit nombre de « supergrappes » d'entreprises innovatrices. Le gros de cette somme (800 millions de dollars) provient d'une dotation annoncée dans le budget de 2016, et 150 millions de dollars proviendront des sommes allouées à l'infrastructure du transport en commun et à l'infrastructure verte dans l'Énoncé économique de l'automne 2016. À noter que le financement sera attribué par voie concurrentielle, l'accent étant mis sur des secteurs très innovants comme la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, la technologie numérique, les sciences biologiques et de la santé, les ressources propres, ainsi que l'infrastructure et le transport. Autre caractéristique importante de ces supergrappes : elles seront menées par les entreprises.

Innovation Canada

Le budget de 2017 annonce des propositions visant à revoir des dizaines de programmes d'innovation en place dans divers ministères et organismes afin de les regrouper et de les simplifier. Il propose également de mettre sur pied Innovation Canada. Dirigée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, la nouvelle plateforme coordonnera et simplifiera le soutien offert aux entreprises canadiennes.

Ces mesures vont dans le sens des recommandations formulées par CPA Canada lors des consultations sur le Programme d'innovation.

Fonds stratégique pour l'innovation

Un de ces efforts de regroupement est le nouveau Fonds stratégique pour l'innovation, lequel vise à regrouper et à simplifier l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense, le Programme de démonstration de technologies, le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile et le Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile. Ce fonds demeurera à la disposition des entreprises des secteurs de l'automobile et de l'aérospatiale, mais il sera étendu à d'autres secteurs, comme l'agroalimentaire et les technologies propres. On propose de fournir 200 millions de dollars de plus sur trois ans, somme qui s'ajouterait au financement existant.

Programme d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE)

Les crédits d'impôt offerts dans le cadre du programme d'encouragements fiscaux à la RS&DE constituent sans doute l'incitatif à l'innovation le plus important pour les entreprises – et le plus coûteux pour le gouvernement. À l'examen des programmes d'innovation précités s'ajoutera, en parallèle, celui du programme d'encouragements fiscaux à la RS&DE, qui vise à préserver son efficacité et son efficience. CPA Canada est heureuse que ce programme n'ait pas été modifié sans faire d'abord l'objet d'un examen en bonne et due forme, et elle encourage le gouvernement à donner aux parties prenantes l'occasion de participer à un tel examen.

Solutions innovatrices Canada

Le budget de 2017 propose la création d'un nouveau programme d'approvisionnement fédéral, Solutions innovatrices Canada, qui affectera une partie du financement des ministères et organismes fédéraux à l'achat de biens et de services auprès d'entrepreneurs canadiens. Inspiré d'un programme américain appelé « Small Business Innovation Research », qui a donné d'excellents résultats, ce programme comble une lacune relevée par CPA Canada et plusieurs autres groupes lors des consultations sur le Programme d'innovation.

Initiative de catalyse du capital de risque

Afin de relever les défis posés par le financement d'entreprises innovantes en croissance, le budget de 2017 propose de libérer 400 millions de dollars dans le cadre d'une nouvelle initiative de catalyse du capital de risque. Administrée par la Banque de développement du Canada, cette initiative accroîtra le capital de risque accessible aux entrepreneurs canadiens dont l'entreprise en est à un stade plus avancé de développement.

Compétences et immigration

Comme l'avait laissé entrevoir le ministre, le budget de 2017 contient plusieurs mesures visant à attirer et à former des travailleurs qualifiés. Bon nombre de ces mesures sont d'ordre administratif et ne requièrent pas de dépenses importantes, mais, ensemble, elles pourraient aider les Canadiens à acquérir des compétences recherchées et à décrocher un emploi dans des secteurs d'avenir.

Investir dans l'innovation en matière de compétences

Faisant suite aux recommandations du Conseil consultatif en matière de croissance économique, le budget de 2017 propose la mise sur pied d'un organisme qui appuiera l'acquisition et la mesure des compétences au Canada. Ce nouvel organisme travaillera en partenariat avec les provinces et les territoires intéressés, le secteur privé, des établissements d'enseignement et des organismes à but non lucratif afin de cerner les compétences recherchées par les employeurs et d'explorer de nouvelles façons de perfectionner ces compétences. De plus amples renseignements seront communiqués sous peu.

Formation

Le gouvernement entend collaborer avec les provinces et les territoires afin de réformer les ententes de transfert relatives au marché du travail et de fournir un montant supplémentaire de 1,8 milliard de dollars sur six ans pour élargir les Ententes sur le développement du marché du travail. Le budget prévoit l'affectation d'une somme additionnelle de 900 millions de dollars sur six ans à de nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre, afin d'offrir un soutien à la formation professionnelle aux Canadiens sans emploi non admissibles à une formation financée par l'assurance-emploi. Les adultes et les étudiants à temps partiel bénéficieront ainsi d'un meilleur accès aux prêts et bourses d'études canadiens. S'ajoute à cela une initiative visant à créer des possibilités d'apprentissage intégré au travail grâce à des partenariats entre employeurs et établissements d'enseignement supérieur.

Stratégie en matière de compétences mondiales

Par ailleurs, le budget de 2017 prévoit l'octroi de sommes pour la mise en œuvre d'un nouveau volet relatif aux talents mondiaux en vertu du Programme des travailleurs étrangers temporaires, dans le cadre de la stratégie en matière de compétences mondiales. Comme on l'indiquait dans la Mise à jour économique de l'automne 2016, une nouvelle exemption de permis de travail de courte durée sera instaurée pour les échanges de travail de courte durée entre entreprises, les échanges d'études ou l'entrée temporaire d'experts. Le gouvernement assure que d'autres améliorations seront apportées au système Entrée express, qui gère les programmes économiques de résidence permanente du Canada.

Reconnaissance des titres de compétences étrangers

Le budget de 2017 contient une nouvelle initiative visant à favoriser l'accès des professionnels qualifiés formés à l'étranger au marché du travail canadien. Financée par la réaffectation de ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada, la stratégie d'emploi ciblée pour les nouveaux arrivants comprendra trois éléments :

- une meilleure aide préalable à l'arrivée, afin que les nouveaux arrivants puissent commencer le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers dans leur pays d'origine;
- un programme de prêts qui aidera les nouveaux arrivants à assumer les coûts de la reconnaissance des titres de compétences;
- des mesures ciblées qui aideront les nouveaux arrivants à acquérir une expérience de travail canadienne.

Le programme de prêts semble basé sur le programme de prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers, projet pilote fructueux mis en place par le gouvernement précédent.

Adaptation aux changements climatiques

Mesures visant l'adaptation aux changements climatiques

Pour faire suite au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le budget de 2017 présente plusieurs mesures visant l'adaptation aux changements climatiques. Les initiatives concernent notamment la climatologie, les risques pour la santé occasionnés par les changements climatiques, des ressources pour les communautés des Premières Nations et des Inuits, ainsi que des évaluations des risques concernant les actifs de l'infrastructure de transport fédérale. Une de ces nouvelles initiatives, qui sera entreprise dans le cadre du plan d'infrastructure, consiste en l'attribution d'une somme de 2 milliards de dollars pour un fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes à l'appui des infrastructures nécessaires pour composer avec les effets des changements climatiques.

Par contre, il n'y a aucune mention d'un éventuel plan d'adaptation national qui permettrait de coordonner ces initiatives et d'autres initiatives des secteurs public et privé afin de lutter contre les changements climatiques. CPA Canada a suggéré l'adoption d'un tel plan et a recommandé au gouvernement de consulter le milieu des affaires dans le cadre de son élaboration.

À PROPOS DE CPA CANADA

Le nouveau titre canadien de comptable professionnel agréé (CPA) a maintenant été adopté par l'ensemble de la profession comptable canadienne, par suite de l'unification des trois titres comptables d'origine (CA, CGA et CMA). Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est l'organisation nationale de la profession. Forte de plus de 200 000 membres au Canada et à l'étranger, CPA Canada est l'une des plus importantes organisations comptables au monde. Les CPA sont reconnus pour leur expertise financière et fiscale, leur capacité de réflexion stratégique, leur compréhension des affaires, leurs compétences en gestion et leur leadership. CPA Canada mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires et soutient l'établissement de normes de comptabilité et de normes d'audit et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif. CPA Canada publie également des indications et des documents phares sur un large éventail de questions techniques ainsi que des textes sur des sujets d'intérêt pour la profession comptable, et élabore des programmes de formation et d'agrément. cpacanada.ca

